

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER DANS OU VERS TOUTE JURIDICTION OÙ IL EST ILLÉGAL DE DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER CETTE ANNONCE (VOIR « AVERTISSEMENT » CI-DESSOUS).

Paris, le 21 octobre 2022

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel annonce les résultats de son offre de rachat portant sur ses obligations super subordonnées à durée indéterminée émises respectivement en novembre 2004, décembre 2004 et février 2005

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (**BFCM**) a le plaisir de confirmer l'acceptation des offres de vente et d'annoncer les résultats de l'offre de rachat (**l'Offre de Rachat**) portant sur chacune des obligations suivantes :

- (i) les Obligations Super Subordonnées à Taux Variable d'un montant nominal de 150.000.000 d'euros (ISIN FR0010128835) émises le 18 novembre 2004 par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (dont l'actif et le passif ont fait l'objet d'un apport partiel à la BFCM à compter du 1er janvier 2022) (les **Obligations de novembre 2004**) ;
- (ii) les Obligations Super Subordonnées à Taux Variable à Durée Indéterminée d'un montant nominal de 750.000.000 d'euros (ISIN XS0207764712) émises le 15 décembre 2004 par BFCM (les **Obligations de décembre 2004**) ; et
- (iii) les Obligations Super Subordonnées à Taux Variable à Durée Indéterminée d'un montant nominal de 250.000.000 d'euros (ISIN XS0212581564) émises le 25 février 2005 par BFCM (les **Obligations de février 2005** et, ensemble avec les Obligations de novembre 2004 et les Obligations de décembre 2004, les **Obligations Existantes**).

Les Obligations Existantes sont cotées sur le Luxembourg Stock Exchange. Les Obligations de décembre 2004 ainsi que les Obligations de février 2005 sont également admises aux négociations sur Euronext Amsterdam.

Les détails de ces résultats sont les suivants :

- s'agissant des Obligations de novembre 2004 :

- (i) le montant d'acceptation pour les Obligations de novembre 2004 : 84.058.000 d'euros ;
- (ii) le montant nominal des Obligations de novembre 2004 restant en circulation à compter du règlement de l'Offre de Rachat : 65.942.000 d'euros ;
- (iii) les intérêts courus des Obligations de novembre 2004 : 0,83254 % ;

- s'agissant des Obligations de décembre 2004 :

- (i) le montant d'acceptation pour les Obligations de décembre 2004 : 314.220.000 d'euros ;
- (ii) le montant nominal des Obligations de décembre 2004 restant en circulation à compter du règlement de l'Offre de Rachat : 435.780.000 d'euros ;
- (iii) les intérêts courus des Obligations de décembre 2004 : 0,85403 % ;

- s'agissant des Obligations de février 2005 :

- (i) le montant d'acceptation pour les Obligations de février 2005 : 158.507.000 d'euros ;
- (ii) le montant nominal des Obligations de février 2005 restant en circulation à compter du règlement de l'Offre de Rachat : 91.493.000 d'euros ;
- (iii) les intérêts courus des Obligations de février 2005 : 0,63800 %.

Cette opération contribue à la gestion proactive du bilan de la BFCM. Les Obligations Existantes ne fournissant plus d'avantages en terme de capital réglementaire ni en terme de MREL.

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas une invitation à participer à l'Offre de Rachat. La distribution de ce communiqué dans certains pays peut être restreinte par la loi. Les personnes en possession de ce communiqué sont tenues de s'informer et de se conformer à toutes les restrictions légales et réglementaires applicables.